

Assemblée Générale  
de l'Association Hoche Retraite  
**MARDI 14 SEPTEMBRE 2021**  
SALONS HOICHE

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

# 1 - Évolutions législatives et réglementaires

- SFR – Réglementation sur l'investissement durable,
- SRD2 – Directive droit des actionnaires,
- Règlements liés au Brexit,
- Arrêts sur la protection des droits du créancier garantis au moyen d'un nantissement,
- Nouvelle réglementation du courtage en assurance

# 1 - Évolutions législatives et réglementaires

SFR

## Réglementation sur l'investissement durable

### ○ Nouvelles obligations:

- En matière d'information pour les Compagnies d'assurance (site internet),
  - Au niveau des produits en amont (documents précontractuels),
  - Au niveau des informations annuelles délivrées aux adhérents (LIA).
- 
- Ces informations concernent les questions environnementales, sociétales et de durabilité.
  - Ces obligations d'informations seront complétées par un nouveau texte visant à favoriser les investissements durables.

# 1 - Évolutions législatives et réglementaires

## SRD 2

### Directive droit des actionnaires – Transparence avec les investisseurs

- Destinée à encadrer l'investissement à long termes dans les sociétés, et à favoriser la transparence des investissements réalisés par les investisseurs institutionnels.

## BREXIT

### Règlementations sur les conséquences du Brexit sur les Contrats d'assurance vie

- Les parts d'OPCVM britanniques investies avant le 1er janvier 2021 restent éligibles => elles ne le sont plus après cette date.
- Les résidents britanniques ne peuvent plus effectuer de nouveaux versements (les autres opérations restent possibles),
- Période de transition en cours pour adapter les contrats DSK investis en tout ou partie sur des titres britanniques.

# 1 - Évolutions législatives et réglementaires

## Nantissements

### Arrêts sur la protection des droits du créancier garantis au moyen d'un nantissement

- Civ 1, cour de cassation 3 mars 2021 : la garantie dure tant que le prêt n'est pas totalement remboursé.
- Civ 2, cour de cassation 2 juillet 2020 : le créancier dispose d'un droit exclusif au paiement de la valeur de rachat (excluant tout concours avec les autres créanciers de l'adhérent).

## Courtage en assurance

### Nouvelle réglementation

- Les courtiers en assurance ont l'obligation d'adhérer à une Association professionnelle (agrée par l'ACPR).
- Dotées de pouvoir de sanction, ces Associations devront vérifier le respect du cadre légal (conditions d'accès à la profession, obligations de formation, assurance de responsabilité civile professionnelle),
- Entrée en vigueur du dispositif prévue au 1<sup>er</sup> avril 2022.

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie



## 2. Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats

### 2.1 Les évolutions réalisées :

- **Avenant aux Conditions Générales des contrats multi-supports,**

- Mise en œuvre de la résolution N°5 votée lors de l'AG du 21 mai 2019, concernant la modification de la structure des contrats élargissant les possibilités d'investissement,
- Mise à jour des listes des supports d'investissement.

- Cet avenant a été signé, dans le cadre de la délégation de signature au Conseil d'administration (dont il vous est demandé le renouvellement / résolution N°7), et **entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

## 2. Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats

### 2.2 Les évolutions envisagées :

- **Modification de la détermination de la participation aux bénéfices et des frais de gestion sur les contrats en euros et les supports libellés en euros :**
  - Contrats mono-supports et supports en euros « traditionnels » des contrats multi-supports, adossés aux fonds Hoche Euro et Hoche Retraite (résolution N°8),
  - Supports Euro Dynamiques des contrats multi-supports (résolution N°9 et N°10).

\*

**Présentation par Monsieur Julien TERRAMORSI**  
**Directeur général délégué de Neuflyze Vie**

# Modification de la détermination de la participation aux bénéfices et des frais de gestion sur les contrats en euros et les supports libellés en euros

## ■ Pourquoi cette évolution ?

La modification des modalités de prélèvement des frais de gestion des fonds en euros soumise au vote aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus globale que l'Association et Neuflize Vie ont initiée, dès 2019 avec la possibilité de suspendre les versements et arbitrages vers les fonds en euros, afin de pérenniser l'existence de ces fonds au sein des contrats d'assurance vie offerts par Neuflize Vie.

En raison de la persistance du contexte de taux bas que nous connaissons depuis une dizaine d'année, les deux impacts principaux pour les clients des fonds en euros perdurent :

- D'une part, des conditions d'accès aux fonds en euros de plus en plus restrictives ;
- D'autre part, des perspectives de rendements de plus en plus faibles.

Cela est dû au fait que, pour les assureurs, ces passifs en fonds en euros sont extrêmement consommateurs en termes de capital à immobiliser, ce qui les conduit à vouloir les limiter et à sécuriser au maximum les investissements.

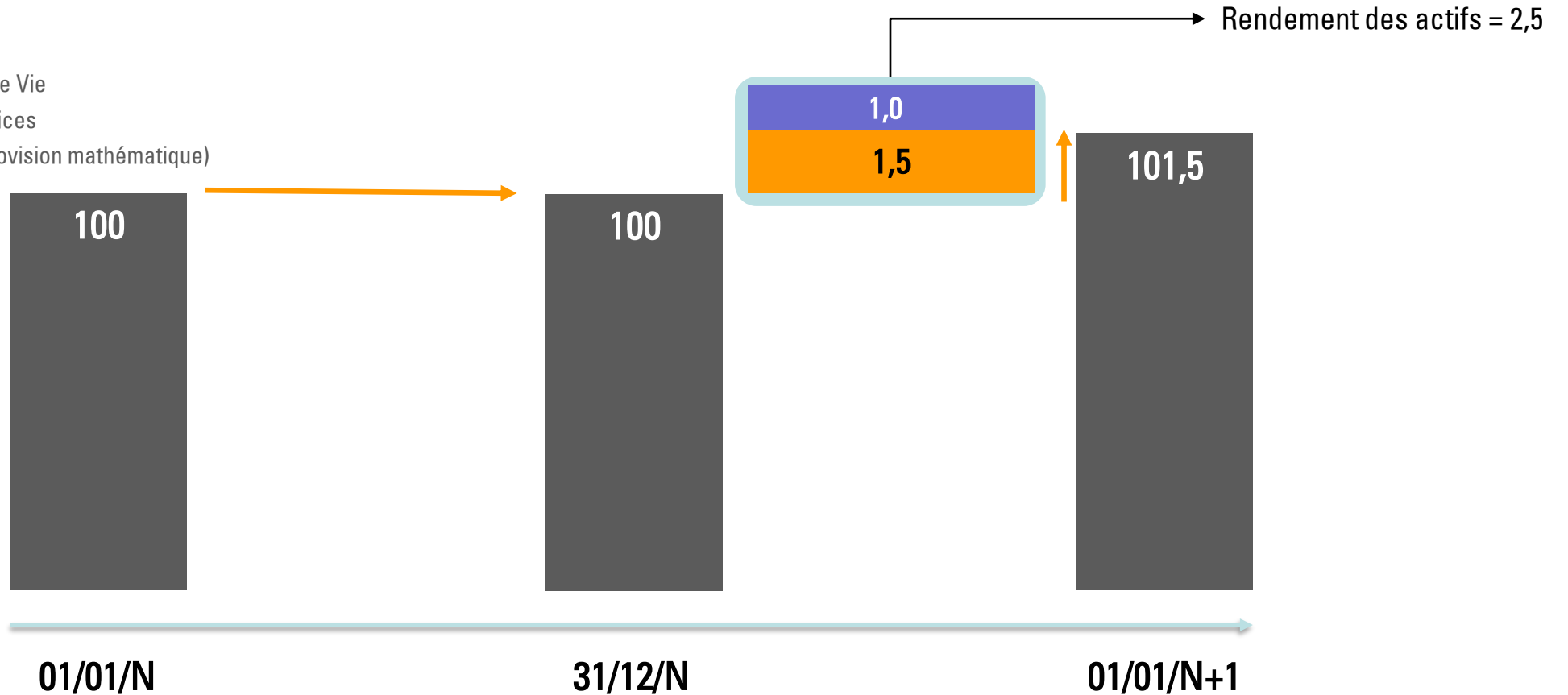
Pour autant, l'Association comme Neuflize Vie considèrent que les fonds en euros n'ont pas vocation à disparaître de l'offre et doivent dès lors devenir « soutenables » pour la compagnie, y compris dans un tel contexte de taux, ce que les mesures de protection déjà votées ne permettent pas complètement, contrairement aux évolutions soumises au vote aujourd'hui.

# Fonctionnement actuel

Actuellement, dans les contrats Neuflize Vie, les frais de gestion sont prélevés en fin d'année lors de la détermination de la participation aux bénéfices

Légende :

- Frais de gestion Neuflize Vie
- Participation aux bénéfices
- Valeur de l'épargne (Provision mathématique)



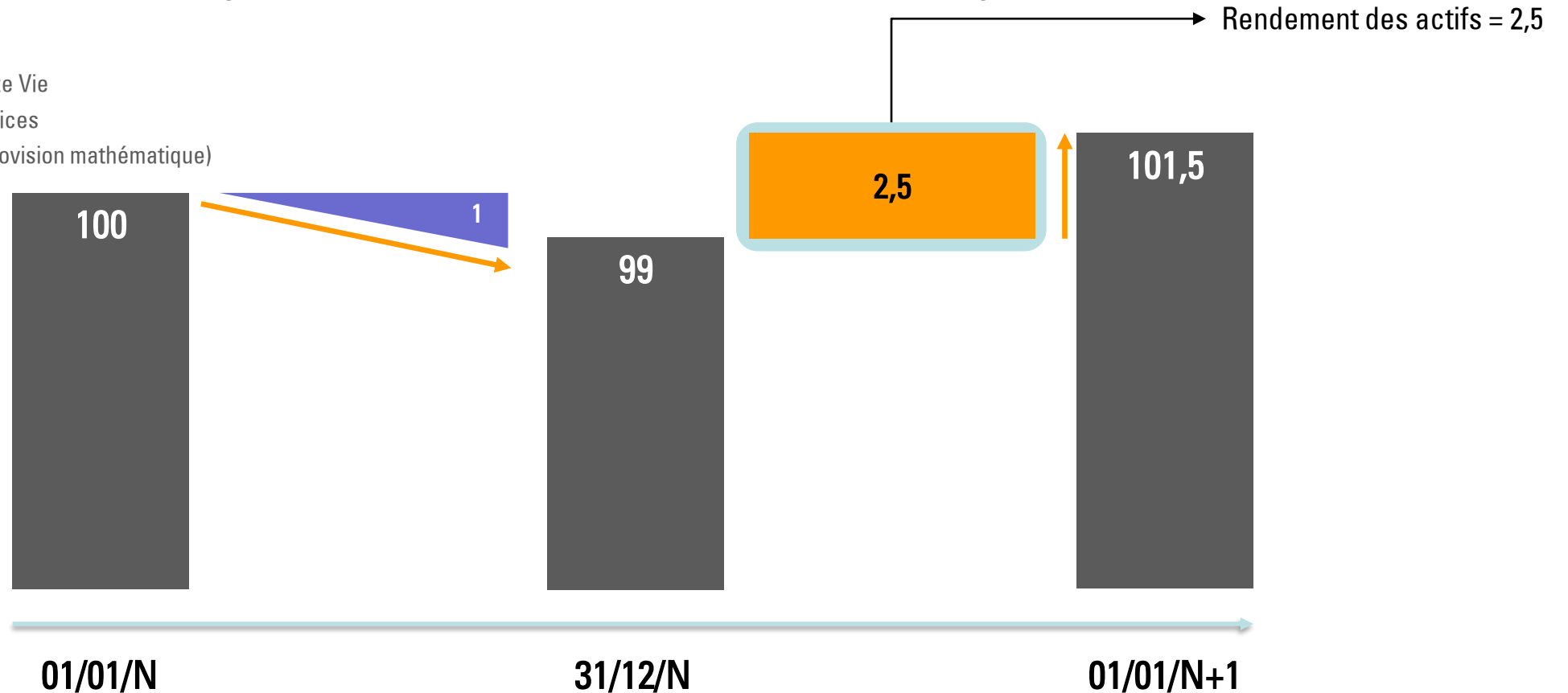
Hors prélèvements sociaux

## Fonctionnement théorique de la garantie brute

La proposition consiste à dorénavant les calculer quotidiennement sur la valeur de l'épargne et les prélever trimestriellement : le capital étant garanti hors la prise des frais, on parle alors de « garantie brute ».

### Légende :

- Frais de gestion Neuflyze Vie
- Participation aux bénéfices
- Valeur de l'épargne (Provision mathématique)



Hors prélèvements sociaux

## Fonctionnement cible – prise de frais sur la valeur de l'épargne

### ■ Quel principe retenu pour les contrats ?

Après échanges entre le Conseil d'Administration de l'association et la compagnie, il a été convenu de limiter l'impact de la diminution quotidienne de la provision mathématique (en raison d'un TMGA actuellement nul imposé par la réglementation du fait du niveau des taux) et d'aligner les intérêts entre les adhérents et l'assureur dans la recherche du rendement.

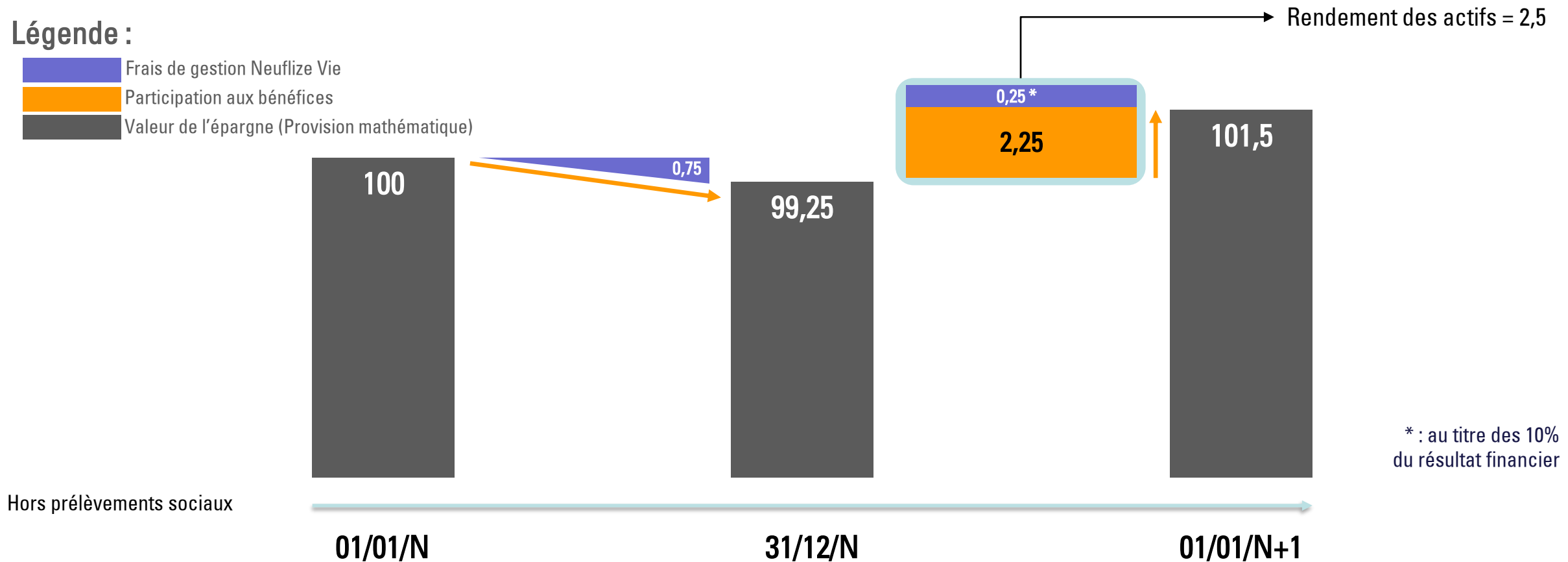
Cela se traduit, pour les fonds en euros traditionnels (adossés à Hoche Euro ou Hoche Retraite), comme suit :

- Baisse des frais de gestion à 0,75%, (1% aujourd'hui) dorénavant prélevés sur les provisions mathématiques,
- Distribution de 90% minimum des produits financiers (100% aujourd'hui), avec un plafonnement de la part revenant à la compagnie

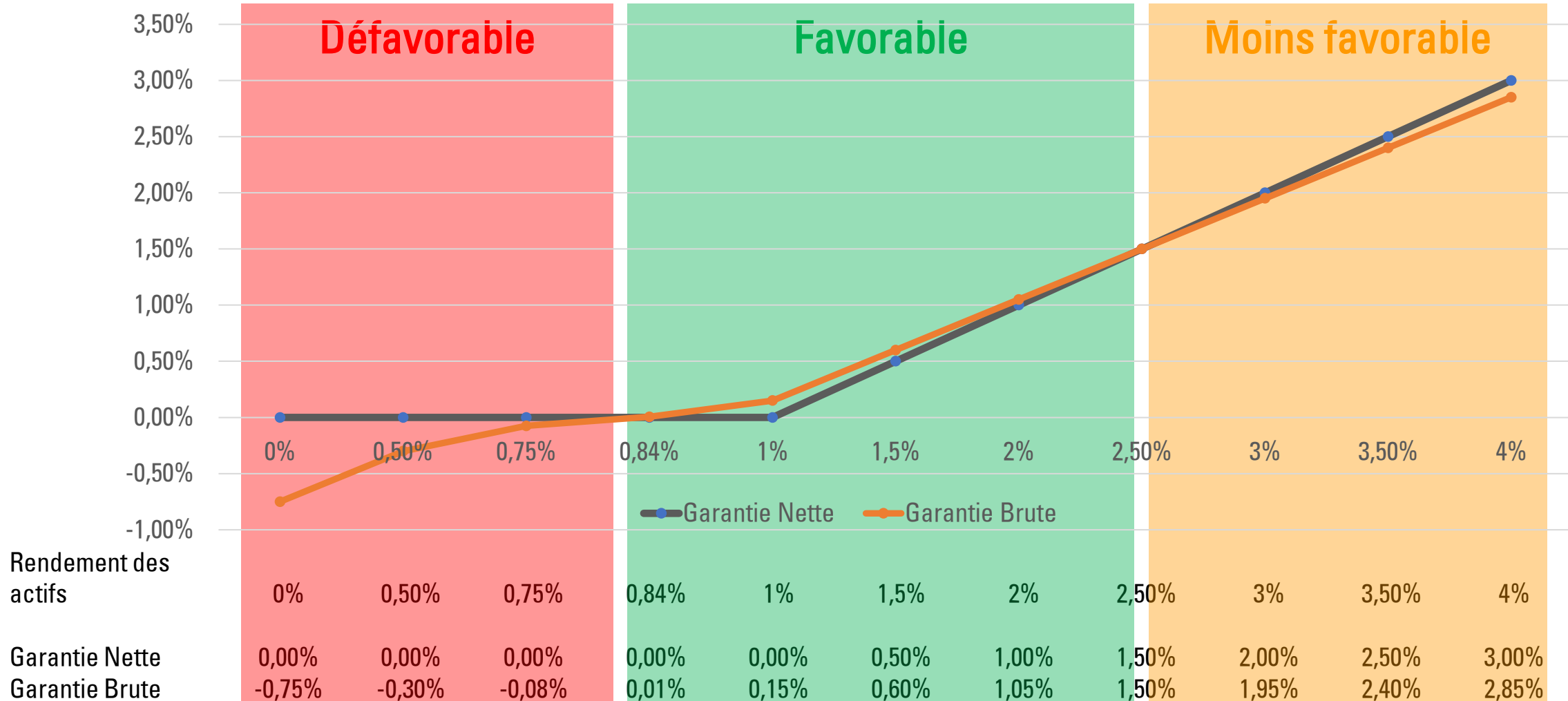
# Fonctionnement cible – prise de frais sur la valeur de l'épargne

**Légende :**

- Frais de gestion Neuflyze Vie
- Participation aux bénéfices
- Valeur de l'épargne (Provision mathématique)



## Les conséquences théoriques à allocation constante



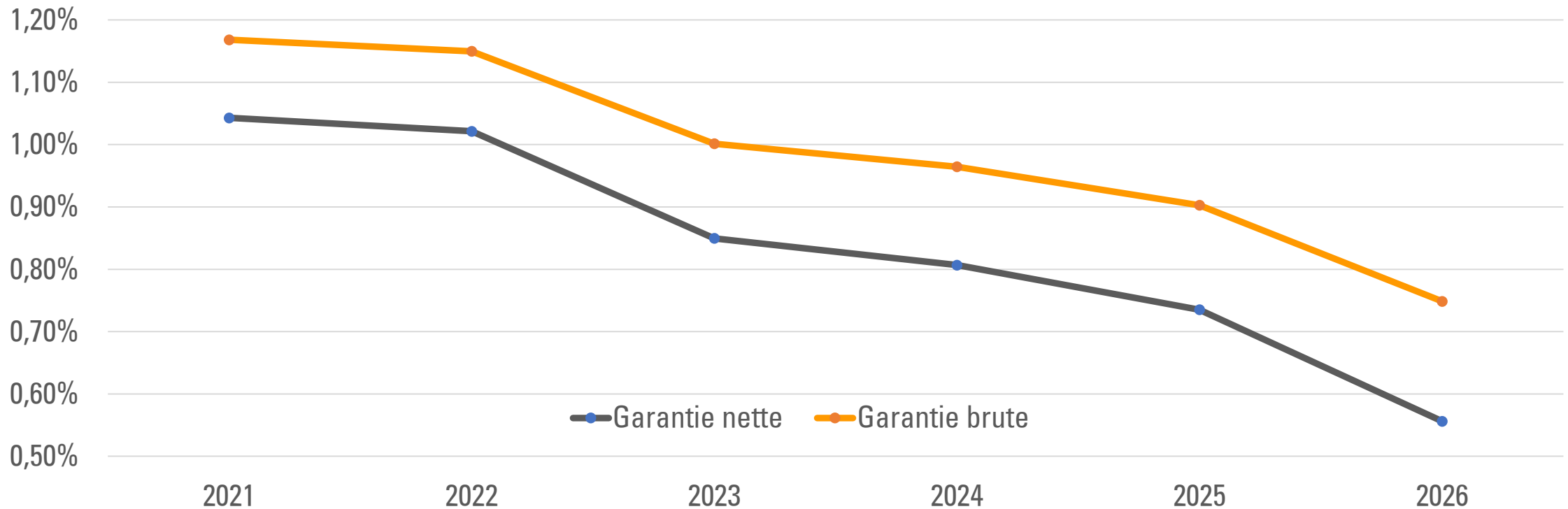


## La possibilité pour l'assureur d'assumer une allocation plus risquée\*

\* : -3% sur actifs obligataires / +2% sur actions / +1% sur immobilier vs. allocation « garantie Nette »

### Anticipation de rendement net de frais du fonds Hoche Retraite\*\*

\*\* : Hors prélèvements sociaux, sur la base de l'hypothèse d'une distribution de l'intégralité des revenus générés chaque année selon les perspectives de rendement théorique de chaque classe d'actifs



## Synthèse de la proposition

- La garantie brute permet d'assouplir les conditions d'accès aux fonds € en limitant l'impact de ces passifs sur la solvabilité de Neuflyze Vie,
- Elle offre la possibilité d'améliorer les perspectives de rendement pour les clients en autorisant une part d'actifs « risqués » plus importante,
- La répartition des frais entre frais de gestion / quote-part de la performance financière permet un alignement d'intérêts entre les clients et la compagnie dans la recherche du rendement – sachant que l'intéressement de la compagnie est plafonné,
- Le taux de frais de gestion, auparavant de 1%, sera abaissé.

	Frais de gestion	Produits financiers
Assurance vie – fonds €	0,75% sur PM	Distribution de 90% min.
Assurance vie – EuroDyn	0,90% sur PM	Distribution de 86% min.

## En résumé

En l'absence de revalorisation quotidienne du fait d'un TMGA nul (imposé par la réglementation), l'épargne diminuera jusqu'au versement de la participation aux bénéfices en fin d'année.

Dans le contexte actuel de taux et aux vues des perspectives de rendement, la modification est potentiellement plus favorable pour les adhérents pour les prochaines années (i.e. rendement des actifs compris entre 0,84% et 2,50%).

L'ensemble des contrats basculera en garantie brute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il sera possible d'arbitrer sans frais tout ou partie de l'épargne investie en fonds en euros vers des supports en unités de compte ou, pour les titulaires de contrats mono-support, de procéder à un transfert vers un contrat multi-supports dans des conditions revues.

## 2. Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats

### 2.2 Les évolutions envisagées :

- Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite:

- Se concrétisant par la fusion des comptes gérés à l'actif et par celle des comptes de participation aux bénéfices au passif (résolution N°11).

\*

Présentation par Monsieur Julien TERRAMORSI  
Directeur général délégué de Neuflyze Vie

## Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite

### ■ Pourquoi cette absorption ?

Les supports en euros adossés à Hoche Euro sont proposés dans les produits de 1ère génération, plus anciens et non commercialisés. En l'absence de nouvelle souscription et compte-tenu du faible niveau des versements sur ces produits, l'encours global de Hoche Euro, en diminution constante et importante depuis plusieurs années, est plus de 10 fois plus petit que Hoche Retraite.

Cette taille réduite commence à poser des difficultés s'agissant de la gestion des actifs, à la fois d'un point de vue de diversification des risques mais également en ce qui concerne certaines opportunités d'investissement dont les montants ne sont pas adaptés à la taille de Hoche Euro.

La tendance de diminution soutenue, constatée et anticipée, ne va faire qu'amplifier ces difficultés et obèrera également en partie la capacité qu'aura Neuflyze Vie à faire évoluer l'allocation d'actifs afin d'aller rechercher plus de risques, et donc plus de rendement.

De plus, en l'absence de nouvelle souscription et s'agissant de produits anciens, l'âge moyen pondéré du portefeuille client est plus élevé que sur Hoche Retraite. Cumulé à la faible taille du fonds, cela conduit Neuflyze Vie à adopter une approche prudente s'agissant de la distribution de la richesse. Ainsi, si les deux fonds présentent des niveaux de richesse proches, la répartition entre Plus-Values Latentes et Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) diffère.

## Quelles conséquences ?

L'absorption par Hoche Retraite des actifs de Hoche Euro permettra bien évidemment de résoudre les difficultés rencontrés dans la gestion de ce dernier fonds.

S'agissant des supports adossés à Hoche Retraite, ceux-ci bénéficieront d'un apport certain de richesse de Hoche Euro en terme de PPB, qui compensera la baisse théorique des perspectives de rendement. Ainsi, les projections (établies sur la base d'hypothèses économiques de performance des différentes classes d'actifs) montrent que, sur la période 2021-2025 et si l'absorption avait eu lieu au 31 décembre 2020, l'espérance de rendement des fonds fusionnées serait à peine inférieure à celle du fonds Hoche Retraite seul (écart d'environ 0,03% sur cinq ans, soit en moyenne moins de 1bp par an).

Surtout, l'opération d'absorption est plus favorable que des transferts au titre de la loi Pacte initiés par les adhérents – qui se feraient sans apport de richesse : cela se traduirait par une diminution de l'espérance de rendement plus de 10 fois supérieure à celle anticipée en cas d'absorption, mais également par une diminution de la PPB.

	2021	2022	2023	2024	2025	<i>Ecart global vs. actuel</i>	<i>PPB</i>
Situation actuelle	2,04%	2,02%	1,85%	1,81%	1,74%	n.a.	2,496%
Après absorption	2,04%	2,02%	1,84%	1,80%	1,72%	-0,032%	2,540%
Après transfert	1,97%	1,93%	1,80%	1,76%	1,63%	-0,369%	2,300%

Anticipation de rendement de Hoche Retraite la base de l'hypothèse d'une distribution de l'intégralité des revenus générés chaque année selon les perspectives de rendement théorique de chaque classe d'actifs

## 2. Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats

### 2.3 La clause de sauvegarde des fonds en Euros :

- Pour mémoire clause votée lors de l'AG du 17/12/2019 :

- Ajout de conditions de suspension ou d'aménagement temporaire des modalités de versement sur le compartiment en Euros.

Cette mesure n'a pas eu à être mise en œuvre depuis qu'elle a été votée.

Toutefois afin de préserver l'équilibre économique des contrats au bénéfice de la mutualité des adhérents, cette clause de sauvegarde des fonds en Euros fait l'objet d'une nouvelle résolution, soumise au vote de cette présente assemblée (résolution N°12).

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie



## 3 - Vie de l'association

- Evolution du Conseil d'Administration :
  - A ce jour, 13 mandats d'administrateurs, dont 5 arrivent à échéance,  
Proposition de renouveler ces 5 mandats pour 3 années.
  - Bulletin N°32 diffusé en juillet 2021, consacré à l'évolution des garanties des fonds en Euros et à la fusion de ces derniers.

## 3 - Vie de l'association

- Composition du bureau :



Jean MOREAU, Président



Joëlle LALOUX, Vice-Présidente



Jérôme DUPARD, Secrétaire



Josiane FABRE, Trésorière

## 3 - Vie de l'association

- Autres administrateurs :



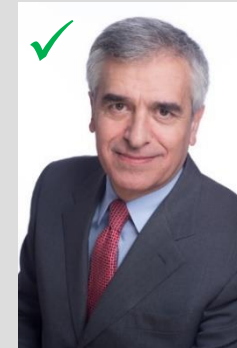
Jean-Pierre BOMBET



Sophie BORDELET



Jocelyne CHEVALLIER



Serge CLECH



Antoinette GRATALOUP



Francis LE PONT



Marie-Emmanuelle SCHILTZ



Julien TERRAMORSI



Cédric LEBLOND

## 3 - Vie de l'association

- Renouvellement de mandats :



DES Droit, Sciences Po, MBA KELLOGG School of Management, **Monsieur Jean-Pierre BOMBET** a exercé des fonctions marketing-ventes et de direction générale pour des entreprises du luxe (KRONENBOURG, DELSEY, CROSS, TUMI, FAUCHON). Actuellement Président de LAXMI INTERNATIONAL, société de conseil en développement international, au sein de laquelle il exerce entre autres la fonction de Directeur des Opérations de BE RELAX DISTRIBUTION, société de production et distribution d'accessoires de voyage et de bien être dans le Duty Free.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 8 juin 2009.

## 3 - Vie de l'association

- Renouvellement de mandats :



Retraitée du secteur bancaire, **Madame Jocelyne Chevallier** est Administrateur de l'Association Hoche Retraite depuis le 22 novembre 2005.

Elle y a notamment assuré les fonctions de secrétaire au cours des 15 dernières années.

## 3 - Vie de l'association

- Renouvellement de mandats :



Diplômé de Sup de Co Rouen, **Monsieur Serge CLECH** a commencé sa carrière à la Direction des Paiements et Financements Internationaux chez Neulize. Il y devient responsable des Financements Structurés, puis des Relations Entreprises. Il a été jusqu'en 2006 responsable du portefeuille de crédits *Corporate* du groupe ABN AMRO en France, puis en Europe. Depuis 2007, il était Directeur des Risques du groupe ABN AMRO en France, dont il est retraité. Serge Clech a également représenté la banque Neulize OBC au Conseil d'administration de Neulize Vie à partir de 2010.

Il a été nommé membre actif lors du Conseil d'administration du 15 mars 2018, et sa nomination au poste d'administrateur a été entérinée lors de l'AG du 5 juin 2018.



## 3 - Vie de l'association

- Renouvellement de mandats :



Diplômé Titulaire du DESS 224 – Gestion des organismes financiers et bancaires de Dauphine, **Monsieur Jérôme DUPARD** a entamé sa carrière à la Banque Indosuez, avant d'en rejoindre la direction financière. Il prend la responsabilité du contrôle de gestion du courtier actions Cheuvreux en 2001, en devient le directeur financier en 2004, et le secrétaire général en 2010. Après diverses missions de management de transition de 2014 à 2017, il rejoint Neuflyze Vie et prend la responsabilité du secrétariat général de la Compagnie.

Administrateur depuis le 24 juin 2020, il assume les fonctions de secrétaire depuis le 5 novembre 2020.

## 3 - Vie de l'association

- Renouvellement de mandats :



Titulaire d'un diplôme d'ingénieur (SUPMECA) et d'un DESS de l'IAE de Paris, **Monsieur Julien TERRAMORSI** a travaillé pendant 12 ans au sein de l'Autorité des Marchés Financiers, d'abord au Département des Enquêtes puis, à compter de 2007, au Département des Prestataires, de la Gestion et de l'Épargne. Il rejoint Neulize Vie en 2010, d'abord pour prendre en charge la Direction des Risques nouvellement créée, avant d'être nommé Directeur général délégué de la compagnie en janvier 2016

Il a rejoint le conseil d'administration le 26 mai 2015



### 3 - Vie de l'association

- Bilan et compte de résultats au 31.12.2020 : *en Euros*

Compte de résultat - exercice 2020			
Charges		Produits	
Frais de fonctionnement	86 672	Cotisations Intérêts dépôt à terme	7 454 105
Excédent d'Exploitation	6 063	Neuflize Vie - Remboursement de frais	85 176
<b>Total</b>	<b>92 735</b>	<b>Total</b>	<b>92 735</b>

### 3 - Vie de l'association

- Bilan et compte de résultats au 31.12.2020 : *en Euros*

Bilan au 31/12/2020			
Actif		Passif	
Compte courant	73 226	Fonds associatif	226 871
Dépôt à terme	130 000		
Créance Neuflyze Vie	29 708	Résultat de l'exercice	6 063
<b>Total</b>	<b>232 934</b>	<b>Total</b>	<b>232 934</b>

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier de l'Association, **approuve ledit rapport et les comptes** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 6 063 euros.

Elle donne **quitus au Conseil** d'Administration pour sa gestion.

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Jean Pierre BOMBET** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Madame Jocelyne CHEVALLIER** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Serge CLECH** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Jérôme DUPARD** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Julien TERRAMORSI** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.



## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la délégation faite au Conseil d'Administration relative au pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats souscrits par l'Association Hoche Retraite.

Le champ de cette délégation couvre :

- toute modification rendue nécessaire suite à une évolution législative, réglementaire de quelque nature qu'elle soit notamment civile, fiscale ou résultant d'une modification du code des assurances,
- tout ajout de garantie facultative,
- toute évolution :
  - des modalités de fonctionnement des contrats sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et/ou bénéficiaires,
  - de la liste des supports d'investissement des contrats ainsi que de ces supports eux-mêmes,
- tout ajout ou évolution :
  - de garantie sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et/ou bénéficiaires,
  - d'option de gestion des supports d'investissement des contrats.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en sera fait rapport à l'Assemblée Générale.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de dix-huit mois.

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Huitième résolution (1/2)

L'Assemblée Générale approuve une évolution des conditions générales des contrats Hoche Retraite, Hoche Sécurité, Hoche Patrimoine Deuxième génération, Hoche Patrimoine Première génération, Hoche Patrimoine Advisors, Hoche Patrimoine Multisupport, Hoche Diversifié, Hoche Patrimoine Evolution, Triptis Patrimoine, Echiquier Club, Hoche Patrimoine Innovation, Hoche Retraite Indépendant, Hoche Retraite Indépendant Evolutif et Raymond James Vie qui modifie la détermination de la participation aux bénéfices et les modalités de prélèvement des frais de gestion sur l'épargne investie sur les contrats en euros et les supports « Euros » libellés en euros.

La détermination de la participation aux bénéfices, chaque année, est calculée sur 90 % du résultat financier, après déduction des dotations éventuelles aux réserves légales et réglementaires.

Le taux de frais de gestion appliqués à l'épargne investie sur les contrats en euros et les supports «Euro» libellés en euros est fixé à 0,75 % par an de cette épargne.

... / ...

## Huitième résolution (2/2)

Les frais de gestion sont prélevés sur l'épargne investie sur les contrats en euros et les supports «Euro» libellés en euros, en cas d'opération de désinvestissement partiel ou total sur l'adhésion et à la fin de chaque trimestre, au prorata de la durée courue depuis le dernier prélèvement.

De ce fait, l'épargne investie sur les contrats en euros et les supports « Euro » libellés en euros est garantie hors prise de frais de gestion.

Dans le cas où la performance financière des actifs deviendrait supérieure à 12,50 %, la part perçue par la Compagnie (somme des frais de gestion prélevés et de la part des résultats techniques et financiers non distribuée au titre de la participation aux bénéfices) ne pourra excéder 2,00% par an de l'épargne investie sur les contrats en euros et les supports «Euro» libellés en euros.

Ces modifications seront mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elles seront concrétisées par la signature d'un avenant aux conditions générales par le Président de l'Association.

## Neuvième résolution (1/2)

L'Assemblée Générale approuve une évolution des conditions générales des contrats Hoche Patrimoine Deuxième génération, Hoche Patrimoine Première génération, Hoche Patrimoine Advisors, Hoche Patrimoine Multisupport, Hoche Diversifié, Hoche Patrimoine Evolution, Triptis Patrimoine, Echiquier Club, Hoche Patrimoine Innovation qui modifie la détermination de la participation aux bénéfices et les modalités de prélèvement des frais de gestion sur l'épargne investie sur les supports « EuroDyn » libellés en euros.

La détermination de la participation aux bénéfices, chaque année, est calculée sur 86% du résultat financier, après déduction des dotations éventuelles aux réserves légales et réglementaires.

Le taux de frais de gestion appliqués à l'épargne investie sur les supports « EuroDyn » libellés en euros est fixé à 0,90 % par an de cette épargne.

... / ...

## Neuvième résolution (2/2)

Les frais de gestion sont prélevés sur l'épargne investie sur les supports « EuroDyn », en cas d'opération de désinvestissement partiel ou total sur l'adhésion et à la fin de chaque trimestre, au prorata de la durée courue depuis le dernier prélèvement.

De ce fait, l'épargne investie sur les supports « EuroDyn » est garantie hors prise de frais de gestion.

La part perçue par la Compagnie (somme des frais de gestion prélevés et de la part des résultats financiers non distribuée au titre de la participation aux bénéficiaires) ne pourra excéder 2,15 % par an de l'épargne investie sur les contrats en euros et les supports libellés en euros, et sera ainsi plafonnée dans le cas où la performance financière des actifs deviendrait supérieure à 8,92%.

Ces modifications seront mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elles seront concrétisées par la signature d'un avenant aux conditions générales par le Président de l'Association.

## Dixième résolution

Dans le cas où la neuvième résolution aurait été rejetée, l'Assemblée Générale donne son accord pour, conformément aux conditions générales des contrats Hoche Patrimoine Deuxième génération, Hoche Patrimoine Première génération, Hoche Patrimoine Advisors, Hoche Patrimoine Multisupport, Hoche Diversifié, Hoche Patrimoine Evolution, Triptis Patrimoine, Echiquier Club, Hoche Patrimoine Innovation, transférer sans frais l'épargne des adhérents investie sur le support « EuroDyn » concerné vers le support « Euro » libellé en euros correspondant.

Ce transfert sera effectué en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Onzième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite.

Cette opération se concrétisera par la fusion des comptes des fonds Hoche Euro et Hoche Retraite gérés à l'actif de Neuflyze Vie, et par la fusion des comptes de participation aux bénéficiaires de ces deux fonds au passif de la Compagnie.

L'opération sera effectuée à l'issue de la clôture des comptes de l'année 2021, avec pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

## Douzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle l'accord donné à Neuflyze Vie, en novembre 2020, pour suspendre temporairement les possibilités :

- de versements libres et/ou réallocations vers le compartiment en euros des contrats Hoche Patrimoine Deuxième génération, Hoche Patrimoine Première génération, Hoche Patrimoine Advisors, Hoche Patrimoine Multisupport, Hoche Diversifié, Hoche Patrimoine Evolution, Triptis Patrimoine, Echiquier Club, Hoche Patrimoine Innovation,
- de versements libres sur les contrats en euros Hoche Retraite, Hoche Sécurité et Hoche Différé.

Cette mesure est d'application immédiate, et valable jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

- Département des Investissements

# Contexte économique et financier

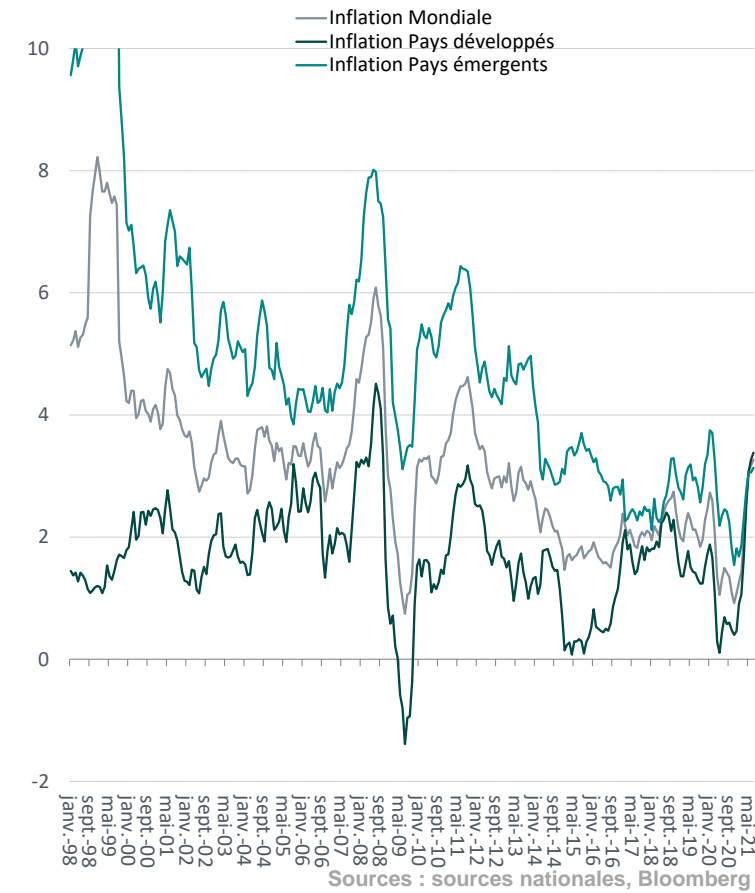
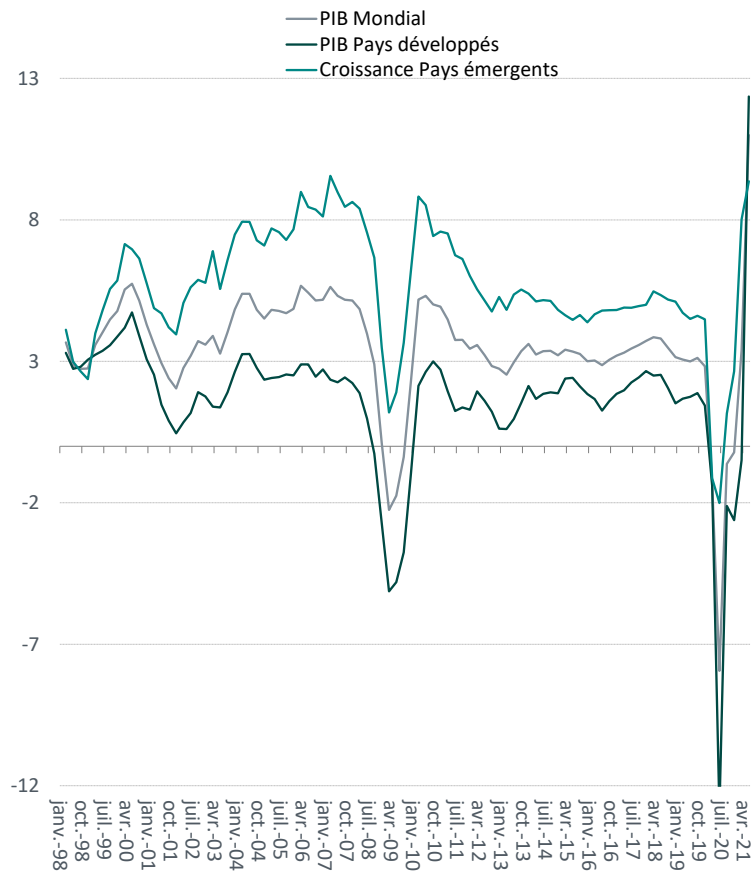
Intervention de Monsieur Jacques Verdier  
Responsable de la Stratégie d'investissement



# Economie mondiale (1)

Une reprise de très grande ampleur

- Après une chute brutale de l'économie entre février et avril 2020, l'économie mondiale a fortement rebondi. L'inflation rebondit également sensiblement.

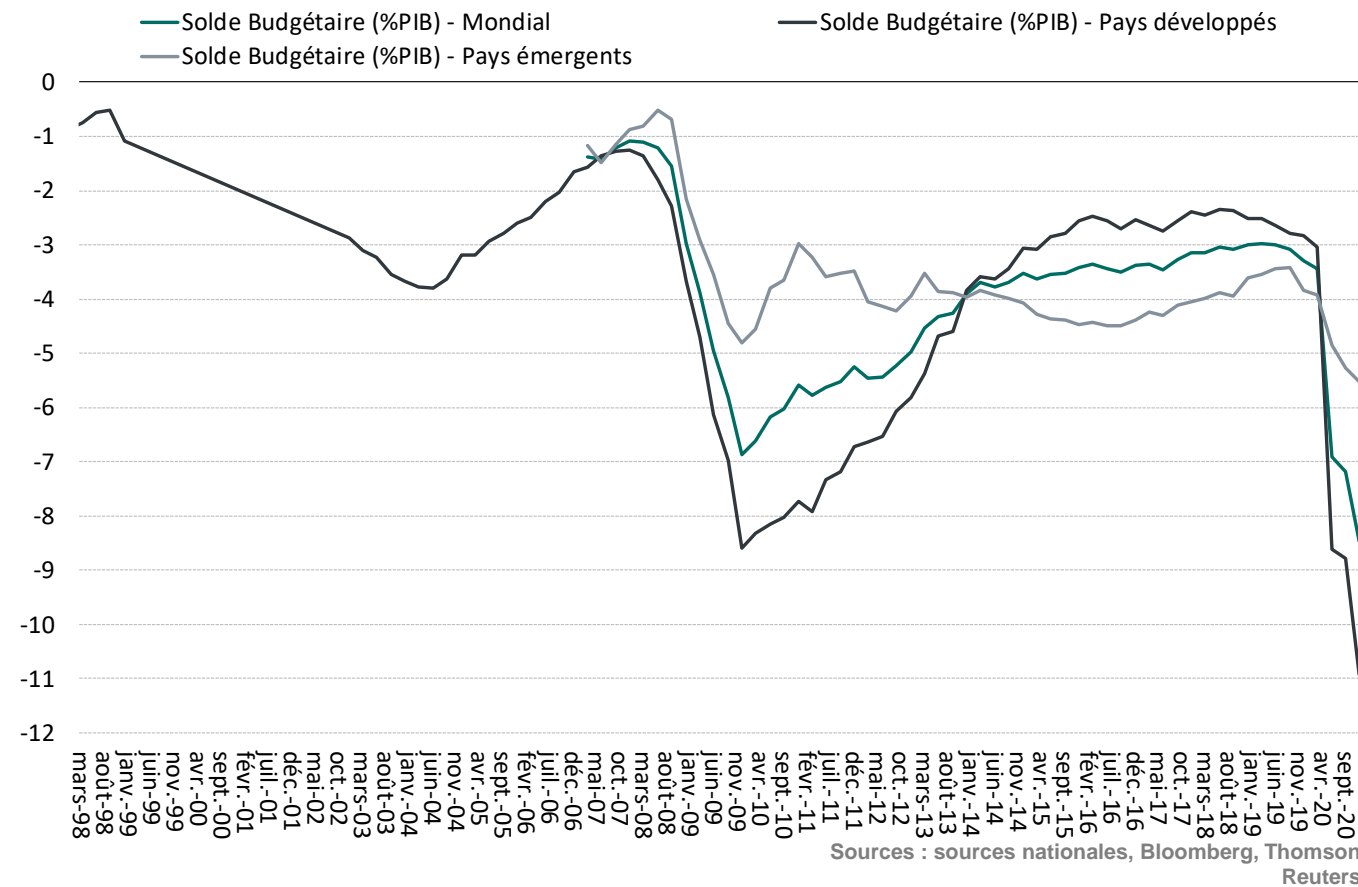




# Economie mondiale (2)

Des politiques budgétaires très agressives

- Les autorités politiques ont utilisé le levier budgétaire de manière très active pour soutenir l'économie mondiale.

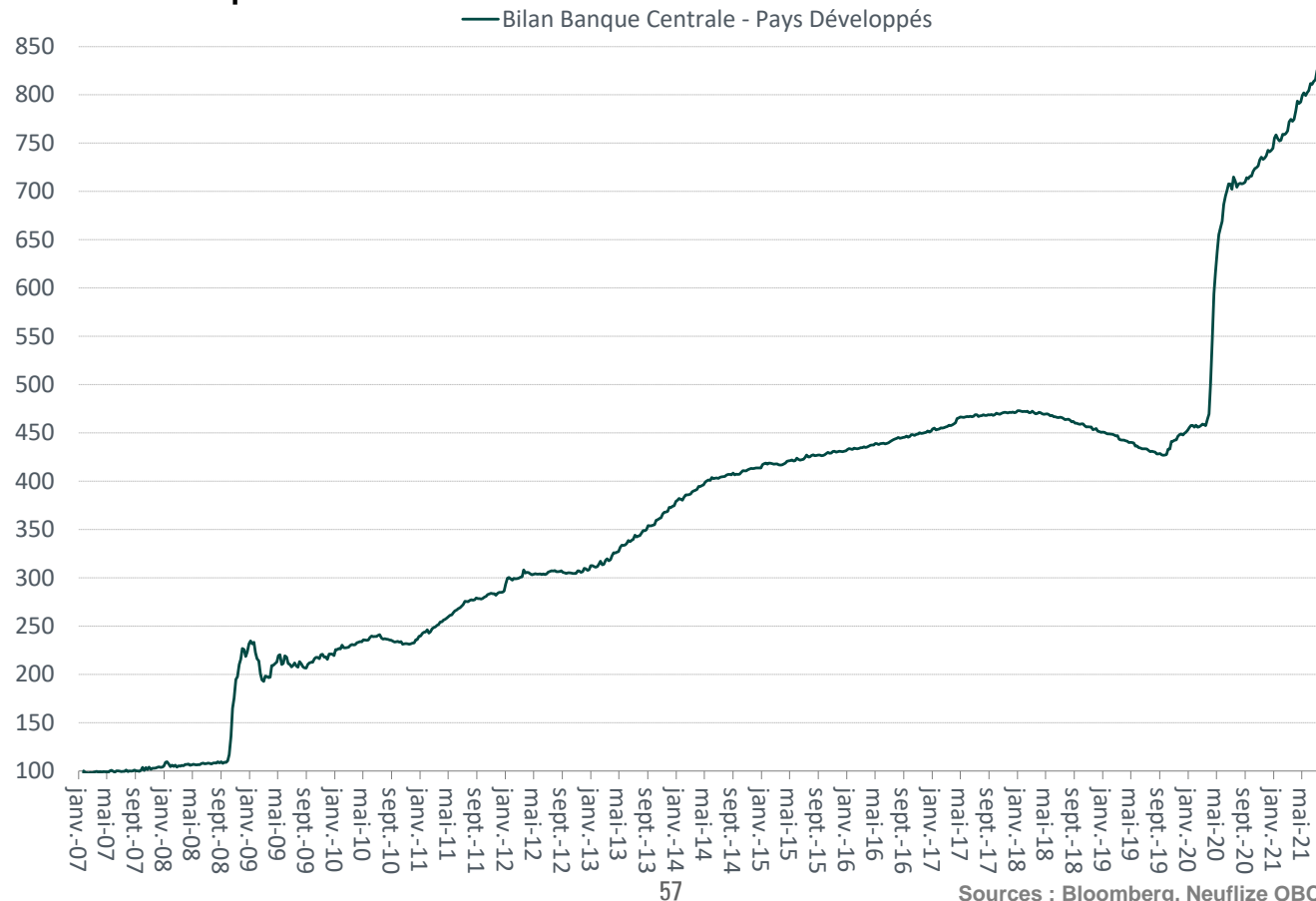




## Economie mondiale (3)

Des Banques centrales, un support historique

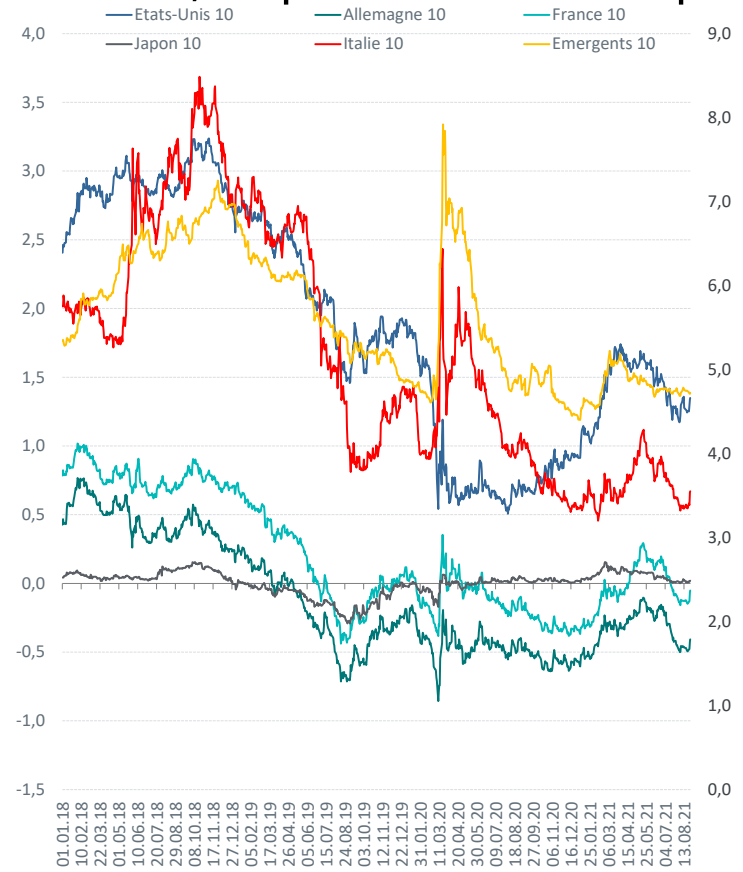
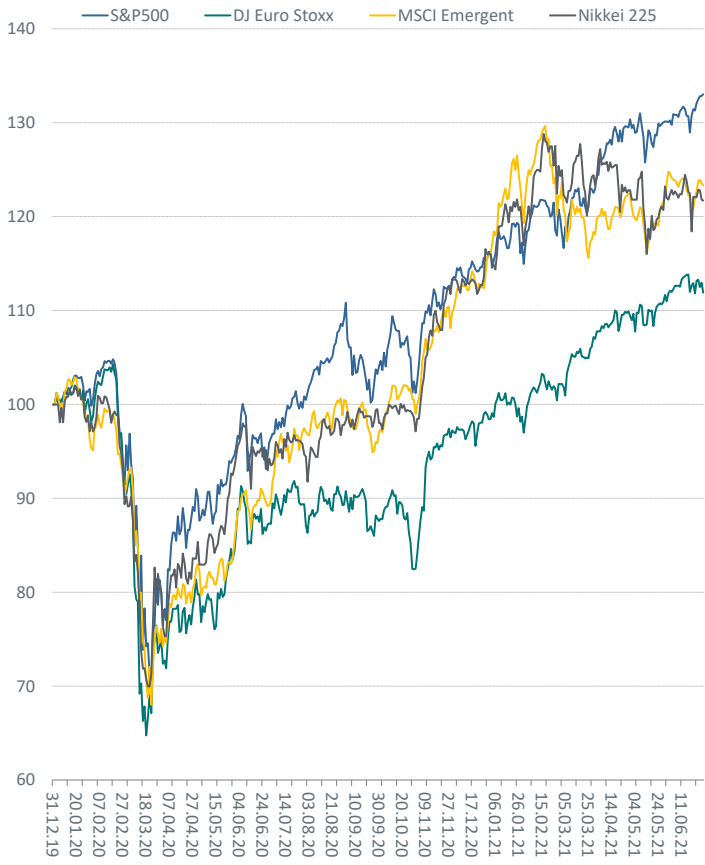
- Les Banques centrales ont mis en œuvre des politiques monétaires d'une ampleur historique pour soutenir le système économique et financier mondial



# Marchés financiers

Net rebond des actifs risqués dans un environnement de taux bas

- Après une forte chute, les actions ont nettement rebondi pour dépasser les points hauts d'avant crise. Les taux d'Etat restent sur des niveaux historiquement faibles, en particulier en Europe.



Sources : Bloomberg, Neuflize OBC

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Bloomberg, Neuflize OBC

## Perspectives

- L'économie mondiale devrait progresser au-delà de son potentiel de croissance au cours des prochains trimestres. L'économie européenne devrait progresser sur un rythme de l'ordre de 3.7%, l'économie américaine sur un rythme de 4.2%.
- L'inflation devrait demeurer assez élevée au cours des prochains mois en raison de difficultés persistantes pour les chaînes de production mondialisées. Elle devrait ralentir progressivement d'ici à la fin de l'année 2022 (2.7% aux Etats-Unis et moins de 1% en Europe).
- Les Banques centrales devraient progressivement ralentir les injections de liquidité. Les taux directeurs ne devraient pas remonter avant 2023 aux Etats-Unis et bien au-delà en Europe.
- Les actifs risqués devraient rester bien orientés dans un contexte de croissance économique au-delà de son potentiel et de taux d'intérêt très bas.

## Avertissement

Les informations et opinions contenues dans ce document et la note patrimoniale n'ont qu'un caractère informatif et ne peuvent être considérées comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal.

Cette présentation ne fournit pas de recommandations personnalisées et ne doit donc pas être considérée comme un conseil en investissement au sens de la directive MIF II. Les recommandations que la Banque pourra être amenée à vous faire pourront différer des possibilités évoquées dans cette présentation une fois recueillis les éléments relatifs à votre situation financière, vos objectifs, connaissances et expérience en matière financière.

Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources réputées fiables, néanmoins, la Banque Neuflize OBC ne peut garantir leur exactitude et leur exhaustivité. La note patrimoniale a été réalisée à partir des seules données et informations que vous nous avez communiquées ; la Banque décline toute responsabilité en cas de données ou d'informations erronées ou incomplètes.

Vous pouvez à tout moment vous opposer à la prospection commerciale en vous adressant à votre interlocuteur habituel. Pour de plus amples informations sur les traitements des données personnelles et sur vos droits, nous nous référons aux conditions générales de la convention de compte ainsi qu'à la notice de protection des données personnelles que vous trouverez sur notre site internet.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé de prendre connaissance des DICI et KID des instruments financiers, disponibles sur simple demande.

Dans le cadre de la réalisation d'une note patrimoniale : cette dernière prend en compte l'état de la réglementation, et le cas échéant, la position de l'Administration Fiscale, en vigueur en France au jour de sa réalisation. Elle se rapporte à votre situation à la date de sa réalisation, telle qu'elle résulte des données personnelles et informations que vous nous avez communiquées et est strictement personnelle. La Banque décline toute responsabilité en cas de données erronées ou incomplètes. Elle ne saurait en conséquence être divulguée à des tiers ou reproduite en tout ou partie sans notre accord. Cette note ne saurait constituer une proposition commerciale de notre part, ni présenter de caractère contractuel. Les propositions ou hypothèses formulées sont destinées à vous apporter une aide en vue des décisions qu'il vous appartient de prendre après les avoir soumises à l'appréciation de vos conseils indépendants habituels. La mise en œuvre par la Banque d'orientations ou de recommandations contenues dans cette note ne pourra intervenir que sur demande expresse de votre part avec, le cas échéant, l'intervention des professionnels concernés. La Banque n'assume aucune obligation de résultat à cet égard.

La Banque n'est pas habilitée à proposer ses services aux citoyens ou résidents américains et assimilés en vertu de la réglementation américaine. En conséquence, en aucun cas le présent document ou l'une de ses copies ne doit leur être adressé ; ni être introduit ou distribué aux Etats-Unis. La Banque ne saurait être tenue responsable de quelque perte ou dommage que ce soit qui interviendrait à la suite de transactions ou de services conclus en violation des restrictions susmentionnées.

## Glossaire des risques

- **Risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lorsque le capital initialement investi n'est pas intégralement restitué, notamment lorsque l'instrument financier ne bénéficie d'aucune garantie ou protection, ou d'une garantie partielle du capital seulement.
- **Risque actions** : le risque actions est le risque de baisse de la valeur des actions sur les marchés réglementés sur lesquels elles sont admises aux négociations.
- **Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt est lié à l'évolution des taux d'intérêt. Il se traduit généralement par une baisse de la valorisation du portefeuille en cas de hausse des taux d'intérêt.
- **Risque de crédit** : le risque de crédit correspond au fait que l'émetteur d'une créance ne puisse faire face à ses engagements de paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital.
- **Risque lié à la détention d'obligations non notées et/ou non Investment Grade (à caractère spéculatif)** : il s'agit du risque crédit s'appliquant aux titres dits spéculatifs qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie Investment Grade. Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés.
- **Risques lié à la détention d'obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie est le risque de faillite ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle le mandataire aurait conclu une transaction ou un accord.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité est le risque qu'une position ne puisse être liquidée à temps à un prix raisonnable.
- **Risque de change** : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements, à une devise autre que celle de valorisation du portefeuille.
- **Risque lié à la détention de titre immobilier** : le capital et le rendement ne sont pas garantis et dépendent de la situation du marché immobilier. Cet investissement présente également un risque de liquidité.

## Ordre du jour de l'AG:

- Rapport moral et financier
  - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
  - 2 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales des contrats,
  - 3 - Vie de l'association
- Vote des résolutions
  1. Approbation du Rapport moral et financier
  2. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
  3. Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration
  4. Evolutions des conditions générales des contrats
  5. Absorption du fonds Hoche Euro par le fonds Hoche Retraite
  6. Renouvellement de la clause de sauvegarde des fonds euros
- Contexte économique
- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie





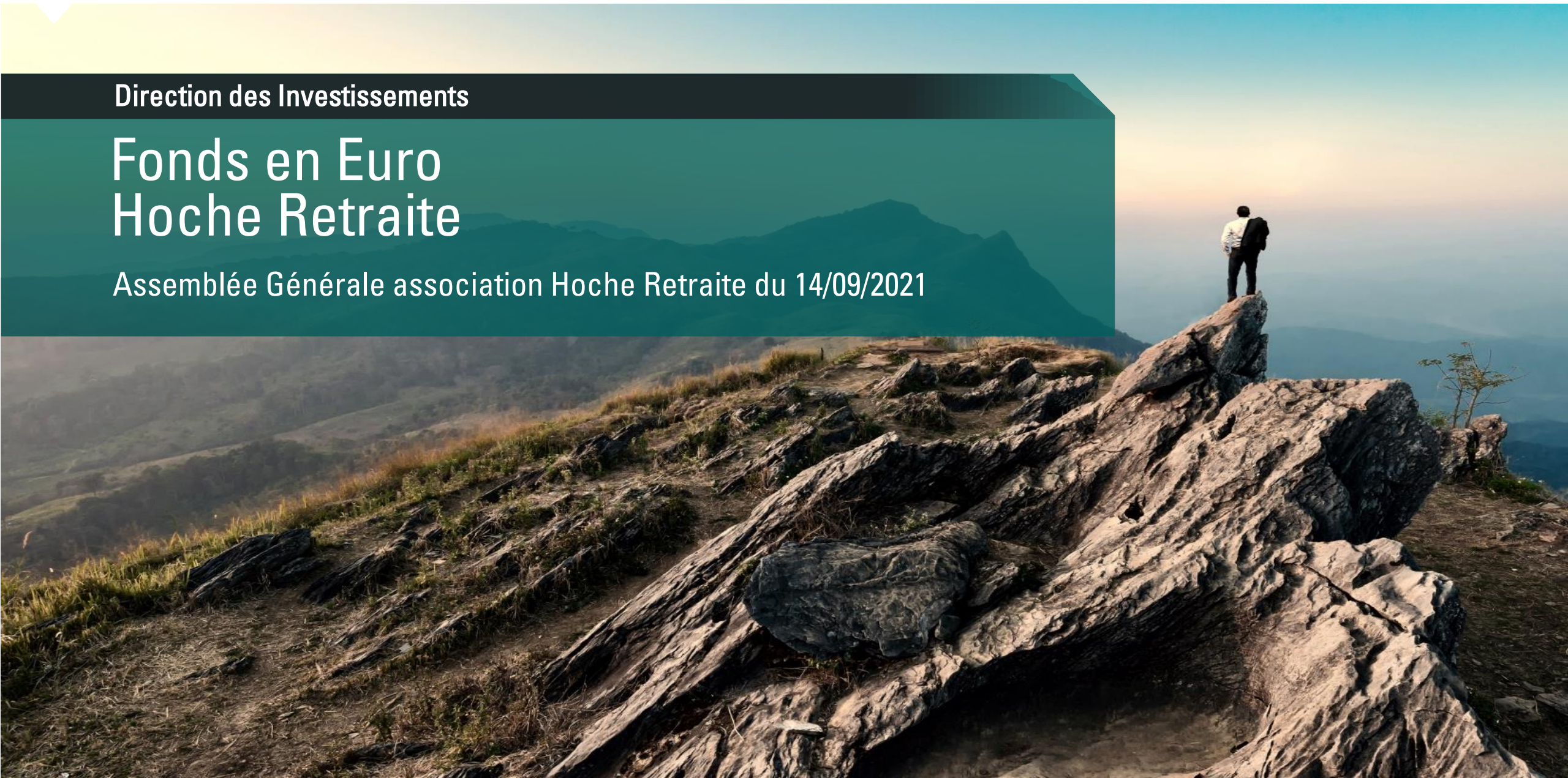
**Neuflize Vie**

ABN AMRO

Direction des Investissements

# Fonds en Euro Hoche Retraite

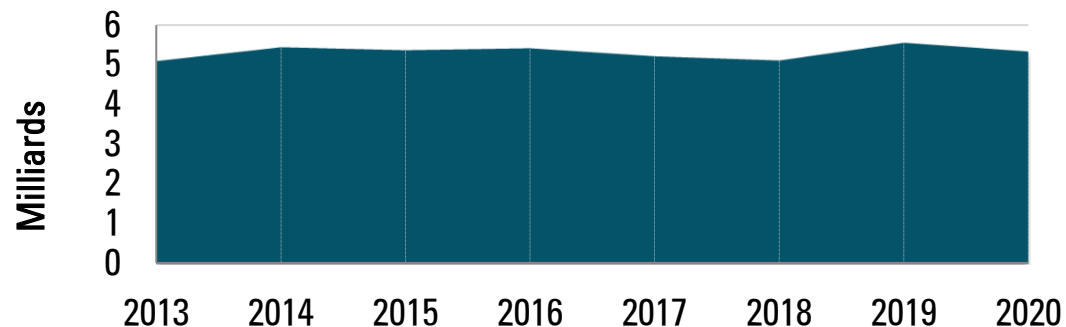
Assemblée Générale association Hoche Retraite du 14/09/2021



## Hoche Retraite : Données clés du portefeuille

- ▶ Au 31/08/2021, l'encours du portefeuille Hoche Retraite était de 5,18 Mds d'euros.
- ▶ Dans le but de limiter la dilution des richesses du portefeuille, la collecte brute est restée très sélective. La collecte nette est ainsi négative et il y a eu des arbitrages du fonds euro vers les unités de compte. Les volumes investis cette année sont donc faibles.
- ▶ Dans un environnement de taux très bas, la stratégie d'investissement en 2021 est caractérisée par :
  - ▶ un maintien de l'exposition aux actifs diversifiant ( actions, immobilier, dette non cotée...);
  - ▶ Une légère baisse de la poche monétaire;
  - ▶ Quelques investissements obligataires principalement en obligations d'état pour gérer la duration du portefeuille.

Evolution de l'encours du fonds

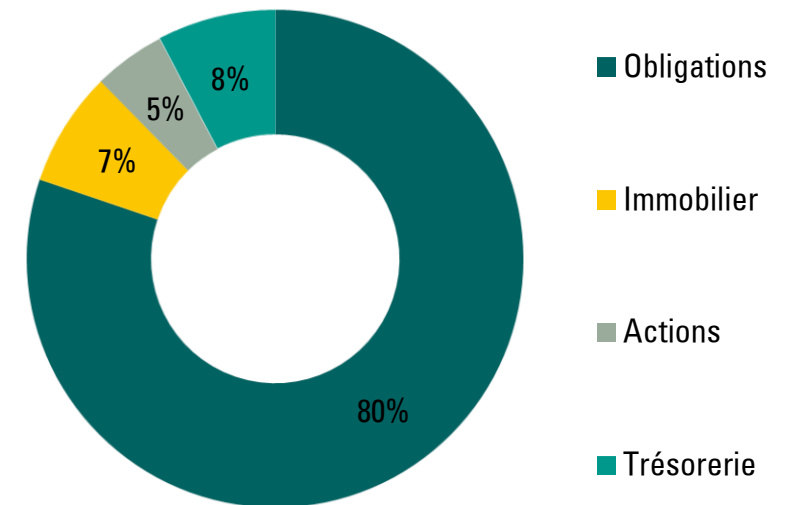




## Hoche Retraite : Structure des placements

- ▶ La structure des placements est le reflet d'une **allocation stratégique d'actifs cible** déterminée à partir d'études ALM (« Asset Liabilities Management ») revues périodiquement.
- ▶ Les actifs sont essentiellement composés de **produits obligataires** (80,2%).
- ▶ Les investissements en obligations se font principalement sur des dettes d'entreprises (53% du portefeuille obligataire).
- ▶ Afin d'optimiser le couple risque – rendement du portefeuille, la **diversification** du portefeuille est réalisée :
  - ▶ au niveau sectoriel des émetteurs,
  - ▶ au niveau des classes d'actifs (immobilier, prêts aux PME et ETI européennes, financement de projets d'infrastructures).

Structure des placements  
sur Hoche Retraite  
VB totale 5,18 Mds d'€



\*\* Avec transposition des OPC

La composition du fonds Hoche Retraite correspond à la situation au 31/08/2021 et est susceptible d'évolution.

## Hoche Retraite – Zoom sur les obligations :

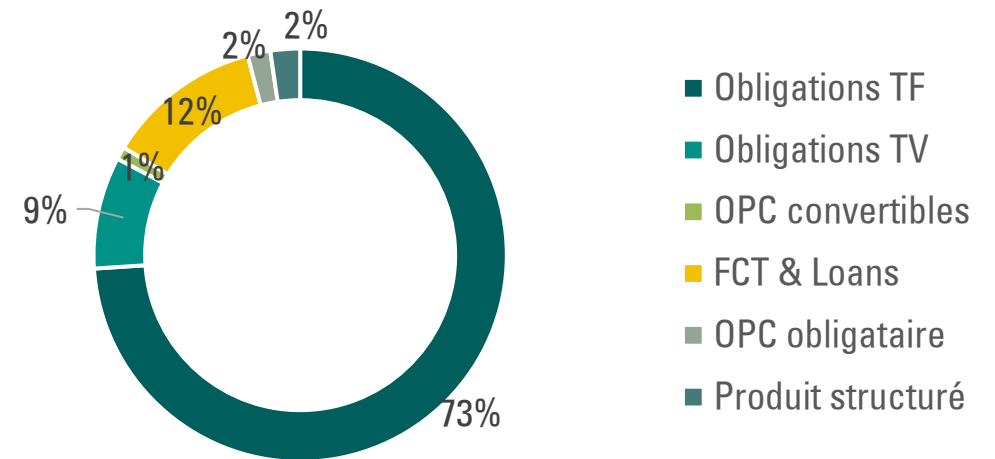
### Ventilation

- ▶ Les investissements en taux sont essentiellement composés d'obligations à **taux fixes**.
- ▶ Dans les conditions de marché actuelles de taux bas une partie des nouveaux flux sont investis sur des **classes d'actifs apportant une diversification** telles que les « Loans », les Fonds de Prêts à l'Economie, la dette infrastructure.
- ▶ **80% de la VB totale (part obligataire) pour un montant de 4 150 Millions d'€.**

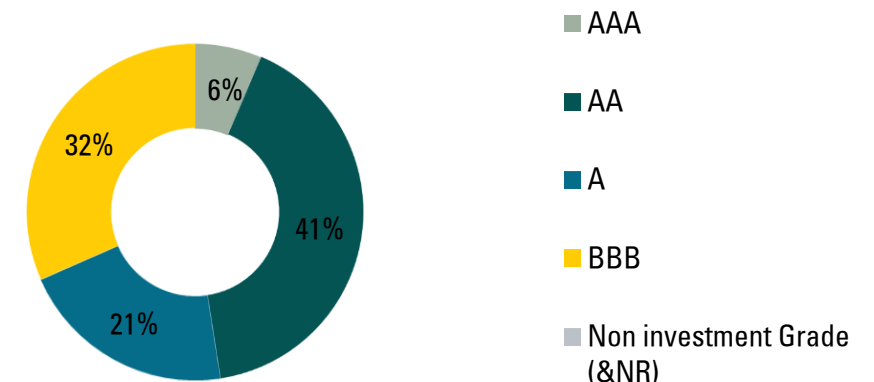
### Notations

- ▶ La politique d'investissement privilégie les émetteurs de grande qualité, avec un **rating moyen** du portefeuille (déterminé selon la méthodologie des agences de notation : non linéaire) de **A-**.
- ▶ **63,03 % de la VB totale (part obligataire hors OPC, FCT & Loans) pour un montant de 3 262 Millions d'€.**

Ventilation de la part obligataires

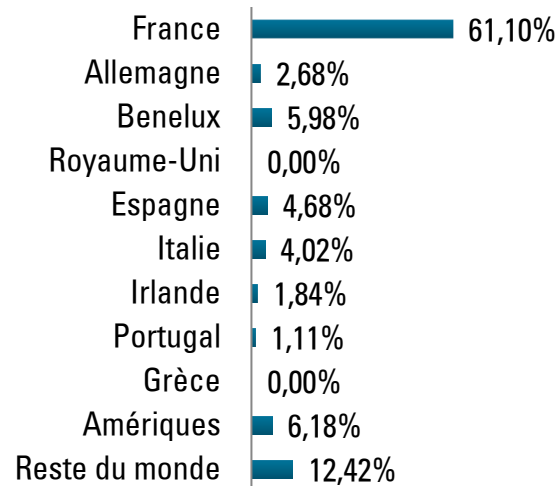


Notations financières des obligations



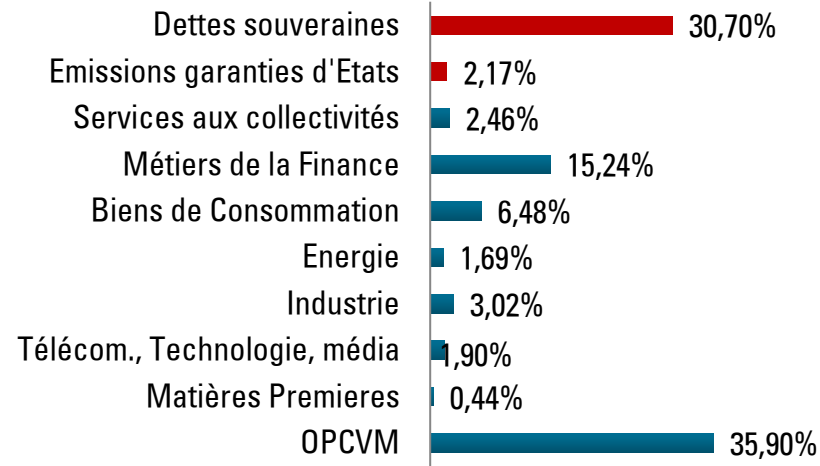
## Hoche Retraite – Zoom sur les obligations

Répartition par zone géographique



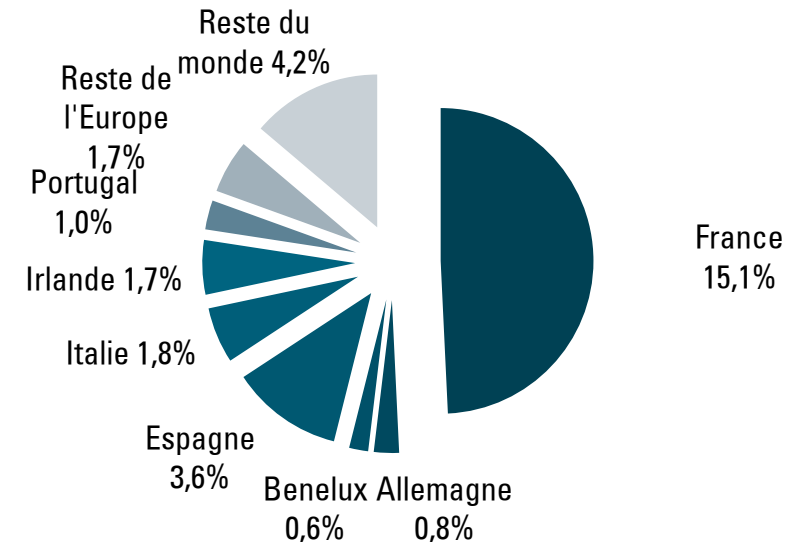
- ▶ Recherche de diversification géographique avec des limitations fonction de la sensibilité au risque.
- ▶ La devise des supports obligataires est l'Euro à 100%. Les actifs en devises sont systématiquement couverts.
- ▶ Les investissements sont opérés principalement sur les pays « core » de la zone euro (France, Allemagne et Benelux).

Répartition du portefeuille par secteur



- ▶ Sur la poche obligataire, l'exposition à la dette souveraine est de 30,7% pour un montant de 1 452 Millions d'€.
- ▶ La diversification est importante au niveau sectoriel pour les investissements en dettes d'entreprises.
- ▶ Des critères ISR sont également pris en compte dans la sélection des obligations d'entreprises

Zoom sur la répartition des dettes souveraines



- ▶ La dette publique est composée d'emprunts d'états de l'Union Européenne, de collectivités locales et d'entités supranationales (Banque Européenne d'investissement, Agence Française de développement).

# Hoche Retraite – Zoom sur les actions : Ventilation

## Allocation Actions

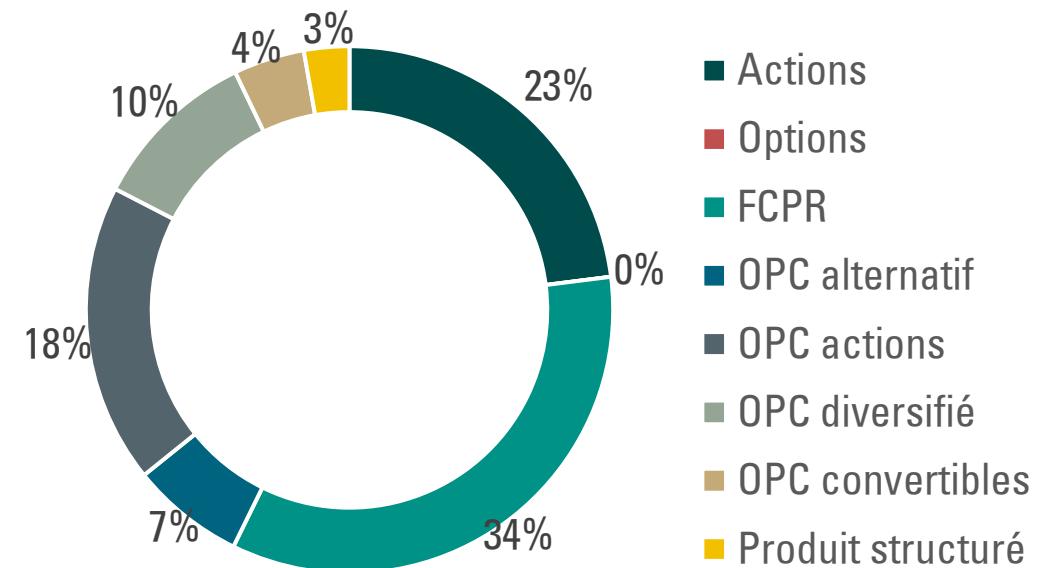
L'exposition au marché Action du portefeuille se construit via :

- ▶ Des parts d'OPC et des actions en direct (expositions liquides).
- ▶ Du Private Equity : exposition long terme, offrant des perspectives de rendements intéressantes au prix d'une liquidité moindre.

En 2021 :

- ▶ La poche action est maintenue pour jouer le rôle de moteur de performance dans le contexte actuel de taux bas sur la partie obligataire.
- ▶ L'exposition au Private Equity est maintenue (notamment via des investissements dans des fonds infrastructures dont en énergies renouvelables).

## Ventilation Actions



**4,64 % de la VB totale pour un montant de 240 Millions d'€**

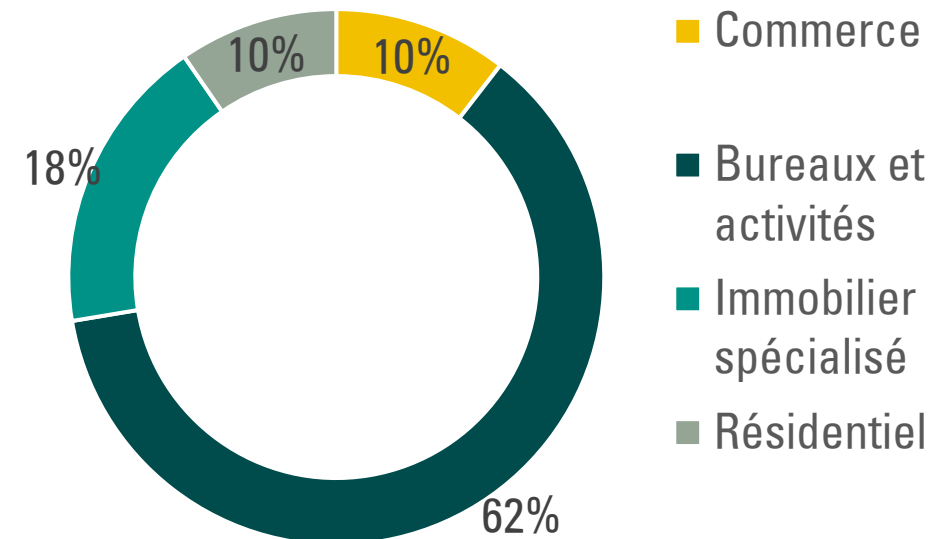
## Hoche Retraite – Zoom sur l’immobilier : Ventilation

### Allocation immobilière

- ▶ Une partie des investissements immobiliers sont réalisés en direct
- ▶ Le reste des investissements sont réalisés au travers de fonds qui permettent de diversifier les actifs et les stratégies.
- ▶ L’immobilier spécialisé est composé d’investissement dans des crèches, des résidences services seniors, des hôtels, de la logistique...
- ▶ Nous avons également renforcé l’immobilier résidentiel ces dernières années

8,3% de la VB totale pour un montant de 439 Millions d’€

### Ventilation de la part immobilière



**Merci pour votre attention**